



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 80572

Texte de la question

Prenant acte avec satisfaction de la volonté du ministre de la santé et des solidarités de renforcer la lutte contre la douleur, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui communiquer les éléments du plan qu'il compte mettre en oeuvre pour les années 2006-2010.

Texte de la réponse

Le Gouvernement veut renforcer la lutte contre la douleur en mettant en oeuvre, pour les années 2006-2010, un plan qui réponde aux exigences sanitaires et sociales dans ce domaine. Le ministre de la santé et des solidarités a présenté une communication sur le plan de lutte contre la douleur au conseil des ministres le 26 octobre 2005. Ce plan repose sur quatre axes. Le premier axe concerne l'amélioration de la prise en charge de la douleur des populations les plus vulnérables : pour les enfants et les adolescents, l'objectif est d'améliorer la prise en charge de la douleur provoquée par les soins, en développant les formes pédiatriques d'antalgiques et en améliorant le dépistage et le traitement des douleurs chroniques. Pour les personnes handicapées, âgées et fin de vie, le plan prévoit de diffuser des outils d'évaluation de la douleur et d'aide à la prescription, ainsi que la réalisation d'action de formation et de sensibilisation dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et les services de soins à domicile ; le deuxième axe prévoit le renforcement de la formation pratique initiale et continue des professionnels de santé en créant un diplôme d'études spécialisées complémentaires sur la douleur et les soins palliatifs. La prise en charge de la douleur sera intégrée au sein du diplôme d'études spécialisées de médecine générale et en inscrivant ce thème dans le cadre de la formation professionnelle continue des médecins libéraux ; le troisième axe concerne l'amélioration des traitements médicamenteux et des méthodes de traitement non pharmacologiques dans des conditions de sécurité et de qualité en simplifiant le circuit de prescription et de délivrance des substances exerçant un effet physiologique similaire à celui de la morphine ; le quatrième axe de ce plan a pour objectif la structuration de la filière de soins en décloisonnant l'organisation régionale de la prise en charge de la douleur chronique, dans le parcours de soins, les réseaux de santé, la coopération interhospitalière et dans les établissements sociaux et médico-sociaux, en valorisation et en renforçant les structures de prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80572

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11462

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2597